

Jacqueline Blay, *L'histoire du Manitoba français, t. 2 : Le temps des outrages (1870-1916)*, Winnipeg, Éditions des Plaines, 2013, 409 p.

Natalie LaFleur

Numéro 37, printemps 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033985ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033985ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa  
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

LaFleur, N. (2014). Compte rendu de [Jacqueline Blay, *L'histoire du Manitoba français, t. 2 : Le temps des outrages (1870-1916)*, Winnipeg, Éditions des Plaines, 2013, 409 p.] *Francophonies d'Amérique*, (37), 217–220.  
<https://doi.org/10.7202/1033985ar>

**Jacqueline Blay, *L'histoire du Manitoba français, t. 2 : Le temps des outrages (1870-1916)*, Winnipeg, Éditions des Plaines, 2013, 409 p.**

Dans le deuxième tome de *L'histoire du Manitoba français*, Jacqueline Blay nous offre une lecture historique enrichissante, cherchant à mettre en évidence les diverses tensions et difficultés que les ancêtres francophones et métis du Manitoba ont subies, grâce à des archives et à de riches témoignages. Ce deuxième ouvrage fait partie d'un ensemble de cinq tomes, dont trois autres à paraître, ayant pour objectif de combler une lacune historique ; il s'agit de la première collection qui raconte l'histoire du Manitoba français de manière si détaillée. Le premier ouvrage de Jacqueline Blay s'achève aux débuts des violences entre les Métis et le gouvernement canadien, lors de la création du Manitoba en 1870. Dans ce deuxième tome, sont dépeints les événements qui ont fait suite à la *Loi de 1870 sur le Manitoba* jusqu'à l'abolition du français dans les écoles en 1916. L'œuvre captive le lecteur en décrivant les luttes en plein cœur de la résistance de la colonie de la Rivière-Rouge.

Blay présente ses recherches en divisant l'œuvre en treize chapitres. Les enjeux qui la préoccupent le plus sont : la préservation des gains accordés par la *Loi de 1870 sur le Manitoba*, le bilinguisme institutionnel et législatif, le système scolaire confessionnel et la répartition des terres aux Métis. Les premiers chapitres retracent les tensions entre les Métis et le gouvernement fédéral ainsi que le début des nombreux outrages que subiront les Métis et les francophones. La première question abordée est l'étude et la mise en place d'une amnistie pour les participants aux terribles événements de 1869-1870. L'exécution de Thomas Scott contamine le débat public, portant préjudice aux Métis et à Louis Riel, qui préfère s'exiler plutôt que de comparaître devant le tribunal. Par ailleurs, le gouvernement canadien, qui a promis des terres aux Métis, pose plusieurs conditions à cet octroi et en change les règles sans les consulter. Cette promesse de terres ancestrales aux Métis a perduré et c'est seulement en 2013 que la Cour suprême du Canada reconnaîtra « que le gouvernement fédéral n'a pas agi de façon honorable » (note 270, p. 105), donnant « gain de cause aux Métis » (note 270, p. 105) et que celui-ci devra réparer cette injustice envers eux. Cette partie se clôt sur le procès et la mort du chef métis, fondateur de la province du Manitoba, Louis Riel.

Dans la deuxième partie, l'auteure analyse le système des écoles francophones mis en place au Manitoba ainsi que tous les changements qui lui ont été imposés. En premier lieu, elle décrit l'abolition de l'article 22 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*, qui concerne les droits des écoles et exige que la Législature du Manitoba ne puisse « porter atteinte aux droits et aux privilèges appartenant de droit ou selon la coutume dans la province [...] relativement aux écoles confessionnelles » (p. 192-193 et Annexe 2, *Loi de 1870 sur le Manitoba*, article 22). Cette loi est mise à l'épreuve par les nouveaux arrivants protestants de l'Ontario, qui favorisent l'enseignement par les laïcs, et les anglophones déjà établis, qui cherchent un « épanouissement individuel et indépendant de la religion » (p. 192). L'enseignement de la religion catholique dans les écoles devient alors restreint et doit avoir lieu après les classes. Avec l'adoption de l'article 23 de la même loi, l'emploi de l'anglais ou du français devient facultatif dans les débats législatifs et devant les tribunaux provinciaux. Il est écrit dans l'article 23 que « [c]hacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans les débats des chambres de la Législature du Manitoba et l'usage de ces deux langues est obligatoire pour les archives, comptes rendus et les procès-verbaux de ces chambres » (p. 209 et Annexe 2, *Loi de 1870 sur le Manitoba*, article 23). En 1890, sous le gouvernement de Wilfrid Laurier, l'anglais deviendra la seule langue officielle (*Loi sur la langue officielle*). Le dossier scolaire du Manitoba prend de l'importance, passant au-delà des frontières du Manitoba. En effet, il suscite un intérêt juridique et politique grandissant et devient un enjeu central dans le débat sur l'enseignement des langues officielles du Canada, remettant surtout en question la place accordée au français dans les écoles. En 1896, on présente l'accord Laurier-Greenway, un règlement reconnaissant le français au même niveau que les autres langues (l'allemand et le polonais), mais l'anglais demeure la langue d'enseignement. Bien que ce règlement ne satisfasse pas les francophones du Manitoba, Greenway le met en vigueur.

Le Manitoba devient une province plurilingue avec un taux élevé d'immigrants, nourrissant toujours la question des écoles, avec la diversité des langues en présence et la place qu'on leur accorde. Le Manitoba français, de son côté, devient une minorité. Les tensions religieuses et linguistiques se rejoignent avec le grand flot d'immigrants irlandais catholiques anglophones qui réclament leurs propres établissements ecclésiastiques et scolaires en anglais. Selon Blay, pour les Canadiens français, « la langue est directement liée à la foi ; ils perçoivent donc l'interdiction

d'enseigner en français, comme une tentative de conversion à la religion protestante et à l'assimilation linguistique » (p. 308). En 1916, Tobias C. Norris ferme le dossier scolaire, prétendant que ce dossier est réglé, après avoir approuvé la loi exigeant la scolarité pour tous les enfants de sept à quatorze ans et un enseignement uniquement en anglais. Conséquemment, l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba est créée dans le but d'assurer l'enseignement du français dans les écoles. Elle propose en outre de désobéir à la contrainte d'enseigner en anglais et de cacher les livres français aux inspecteurs qui visitent les écoles dans le but de s'assurer que les enfants des écoles publiques du Manitoba reçoivent leur enseignement en anglais.

Ensuite, Blay s'intéresse au cas Dumas-Baribault, qui remet en cause l'abolition de l'article 23. Dumas poursuit l'architecte Baribault parce qu'il lui doit de l'argent. Néanmoins, ce qui intéresse le plus Dumas est de s'assurer du respect de son droit au bilinguisme : de fait, on a refusé d'accepter les documents rédigés en français qu'il a présentés à la cour. Le juge Prud'homme déclare à deux reprises la loi de Greenway, qui établissait l'anglais comme seule langue officielle de la province, inconstitutionnelle. Mais le gouvernement canadien ne donne pas suite à ces jugements. Dumas cherche l'appui de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, mais celle-ci refusera de le lui accorder. Ce cas juridique crée une rupture entre les Métis et les Canadiens francophones, car ils n'ont plus les mêmes priorités : les Métis cherchent à lutter pour le français, alors que l'Association préfère se concentrer sur le dossier scolaire. Le 20 juillet 1916, les Métis se dissocient de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba et ce n'est qu'en 1956 que les Métis reviendront siéger à l'Association.

Selon Blay, le dernier outrage a lieu en 1916, quand le Vatican décide de fragmenter le diocèse de Saint-Boniface, réduisant son territoire ecclésiastique et répondant aux vœux des Irlandais catholiques. Par conséquent, ce démembrement isole davantage la communauté francophone du Manitoba.

Il est évident que Jacqueline Blay a fait des recherches minutieuses pour rédiger cet ouvrage, en incluant des notes historiques intéressantes comme des passages tirés du « Document secret » de Monseigneur Langevin à l'abbé Henri Bernard, où il décrit sa solitude causée par les tensions religieuses internes (p. 301-307). Elle a bien équilibré les

différentes parties de son œuvre. Blay décrit de manière adroite les tensions entre les Métis et le gouvernement ainsi que la crise scolaire, qui touche aux questions de la pratique des religions et de l'enseignement en français dans les écoles publiques de la province. *L'histoire du Manitoba français : le temps des outrages (1870-1916)* est un bel ouvrage décrivant la lutte des communautés francophone et métisse afin de préserver leur patrimoine.

Natalie LaFleur  
Université de Montréal  
et Université de Paris-Sorbonne

**Ronald Rudin, *L'Acadie entre le souvenir et l'oubli : un historien sur les chemins de la mémoire collective*, Montréal, Éditions du Boréal, 2014, 448 p.**

De l'historien anglophone Ronald Rudin, *L'Acadie entre le souvenir et l'oubli : un historien sur les chemins de la mémoire collective* (version originale anglaise publiée en 2009) est un livre volumineux qui retrace le parcours de l'auteur à travers la théâtralisation du passé en Acadie.

Le premier objectif de Rudin est de décrire l'utilisation du passé des Acadiens et de sa transmission au grand public. Pour ce faire, il a participé à de nombreuses commémorations et festivités, notamment celles de 2004, soulignant les 400 ans de la présence des Acadiens dans le Nouveau Monde, et celles de 2005, marquant le 250<sup>e</sup> anniversaire de la Déportation des Acadiens (p. 20).

Ronald Rudin ne se contente pas de décrire son expérience suite à sa longue étude de terrain entreprise dans les régions acadiennes depuis 2002. L'auteur retrace aussi l'histoire de ces fêtes à l'aide de nombreux témoignages d'archives. Son périple dans le Canada atlantique et en France a été rendu possible grâce à une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) (p. 10). Ces fonds ont contribué non seulement à la publication de ce livre, mais aussi à la collecte d'informations, de photos et de vidéos menant à la réalisation du documentaire *Life After Île Ste-Croix* (disponible sur DVD à l'ONF) et à la construction du site Web *Remembering Acadie* : <http://rememberingacadie.concordia.ca> (p. 13).

Afin de répondre à ses objectifs, l'auteur divise son livre en deux parties. La première, qui comprend quatre chapitres, fait la chronique de